

**Motion du 13 octobre 2010 de MM. Olivier Fiumelli, Rémy Burri, Alexandre Chevalier, Alexis Barbey, Jean-Charles Lathion et Mme Marie Chappuis: «Pour une politique d'achat plus efficace et plus efficiente».**

(ainsi amendée et acceptée par le Conseil municipal  
lors de la séance du 9 décembre 2017, dans le rapport M-945 A)

**MOTION**

Vu le rapport N° 11 de la Cour des comptes du 11 mars 2008 concernant l'audit de gestion relatif au Service des achats de la Ville de Genève – devenu Centrale municipale d'achat et d'impression (<http://www.ge.ch/cdc/doc/20080311rapportno11.pdf>);

vu le rapport de la Cour des comptes sur le suivi du rapport N° 11 au 30 juin 2010 (<http://www.ge.ch/cdc/doc/rapport11suivi2010.pdf>);

vu que la Centrale municipale d'achat et d'impression reste manifestement surdotée;

vu la nécessité d'avoir en Ville une politique d'achat commune, rationnelle, efficace, économique, écologique et respectueuse des exigences imposées par la réglementation relative aux marchés publics;

vu le Guide des achats professionnels responsables publié en 2010 par l'Etat de Genève ([www.achats-responsables.ch](http://www.achats-responsables.ch)), sous la houlette du Service cantonal de développement durable et de la Centrale commune d'achat;

vu la nécessité et la possibilité d'améliorer l'efficacité de l'administration municipale sans toucher aux prestations fournies à la population;

vu la nécessité de réduire les doublons Ville-Etat et d'encourager la collaboration entre les deux administrations;

vu l'article 1, alinéa 3, du règlement cantonal de la Centrale commune d'achat qui permet à celle-ci d'approvisionner d'autres entités publiques ou privées subventionnées (<http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsgb420p03.html>),

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de favoriser les coopérations et les synergies entre la CMAI, la CCA et les services des autres communes genevoises en fonction des opportunités et sur la base des meilleures pratiques du métier.